

Monsieur le Président, Mesdames, Monsieur de la Cour,

Je vais porter aujourd'hui la voix de la FEDERATION NATIONALE DES VICTIMES D'ATTENTATS et D'ACCIDENTS COLLECTIFS (la FENVAC) : que nous assistons avec mon confrère Thibault de MONTBRIAL.

Mais avant de vous parler de ma cliente, une remarque préliminaire.

➤ **Une remarque préliminaire**

Ce procès a été long, long et difficile.

C'est difficile en tant que partie civile d'assister à des auditions ou des interrogatoires qui reflètent un manque de sincérité flagrant : du moins je me pose la question. Et j'irai même plus loin, ça peut même être interprété comme étant une forme de mépris.

C'est difficile parce que ce procès c'était la dernière chance d'obtenir des réponses à des questions qu'ils se posent depuis maintenant 6 ans.

L'auteur des attentats est mort et je ne vais pas vous cacher qu'il y avait un véritable espoir, peut-être un peu naïf, qui reposait sur ceux qui restaient.

Et tout ce qu'on a pu avoir ce sont des :

- « *je ne savais pas* »
- « *je n'ai rien remarqué* »
- « *je n'ai pas vu de changement chez LAKDIM* »
- « *Oui, je savais que LAKDIM aimait les armes, qu'il était radicalisé, qu'il voulait partir en Syrie, mais loin de moi l'idée de penser qu'il allait tracter des gens* ».

Que faut-il d'autre ? Que LAKDIM se soit présenté devant eux, un sabre dans une main, un glock dans l'autre et qu'il ait déclaré « Bon, maintenant je m'en vais tuer des flics et des homosexuels ! » Que fallait-il d'autre ?

- Nous avons eu le droit également à « *je ne savais pas ce qu'était l'Etat Islamique* » (alors que la France venait d'être frappée à plusieurs reprises par des attentats meurtriers, mais passons)

Pour résumer, personne ne savait rien.... Et donc, je m'interroge.

Et puis, parfois nous avons eu quelques mots pour les victimes que l'on arrivait à arracher, quelques miettes... parfois rien.

Je peux comprendre que ce n'est pas plaisant de subir un interrogatoire devant la Cour pendant plusieurs heures. Ça doit être un moment pénible. On doit se sentir un peu acculé. Mais franchement, on espérait un petit effort supplémentaire.

Parce que si vous voulez, c'est bien plus que de la pénibilité que vont porter les survivants et les familles des victimes pour le reste de leur vie. C'est pour ça que je parlais de mépris.

C'est insupportable, parce que la FENVAC que je représente aujourd'hui est désabusée, après des débats comme ceux-ci. *« Mais qu'est-ce que je vais pouvoir dire aux victimes ? Qu'est-ce que je vais pouvoir leur raconter pour qu'elles tiennent le coup et ne s'effondrent pas ? »*. On en est là.

Tout cela montre que le combat que mène la FENVAC est encore loin d'être terminé.

Mais finalement, et je n'aurai pas dû m'en étonner, certains comportements qui ont été adoptés devant cette Cour restent dans la continuité de la stratégie utilisée par le terrorisme islamiste lorsqu'il se trouve dans les boxes de cette Cour.

➔ Surtout ne pas revendiquer, toujours minimiser, et on invoque systématiquement toute une série d'excuses (la jeunesse, l'emprise, l'immaturation).

Et puis lorsqu'il n'est plus possible de contester sa radicalisation parce qu'on a été un peu trop bavard en garde-à-vue ou parce qu'il n'est pas possible de contredire avec crédibilité des éléments matériels objectifs : on tente de se faire passer pour des repentis.

Je vais m'arrêter là.

➤ **J'aimerais maintenant vous parler de la FENVAC**

Pour vous présenter rapidement La FENVAC, elle a été fondée en 1994, elle regroupe une dizaine d'asso françaises de victimes d'attentats. Elle est dument déclarée et agréée bien entendu.

Elle a participé à la création de 70 associations, dont 30 sont encore actives à ce jour.

Présidée par Sandrine TRICOT qui a perdu son époux dans l'accident du vol Air Algérie en 2014.

Anciennement présidée par Mme Marie-Claude DESJEUX, dorénavant membre du conseil d'administration, qui a elle-même perdu son frère dans un attentat en Algérie il y a quelques années.

D'ailleurs, tous les membres de la FENVAC ont perdu un être cher ou sont eux-mêmes victimes directes d'un acte de terrorisme ou d'un accident collectif. C'est pour vous montrer leur implication dans ce genre de dossier qui nous occupe aujourd'hui.

Oui, la FENVAC était là, sur les bancs de cette salle d'audience, pas quotidiennement, mais très souvent, parce qu'en même temps que le suivi de ce procès, elle prépare activement le procès des attentats de Strasbourg qui va débiter dans 2 semaines.

Elle est sur tout les fronts. Et d'ailleurs, vous le verrez, pour tous les procès récents qui ont occupé ou qui vont occuper la Cour d'assises antiterroriste, la FENVAC est systématiquement présente sur les bancs des parties civiles – Systématiquement (Magnanville, Opéra, Chanez et bien d'autres encore).

➤ Alors quel est le rôle concret de la FENVAC ?

Après un attentat, les victimes ont besoin de reconstituer les faits, de comprendre, et que justice soit faite.

Et c'est dans cet accompagnement que le rôle de la FENVAC est capital. Je vous l'ai dit, elle participe à chaque procès antiterroriste. Ce qui lui permet d'acquérir un regard expert sur ces affaires. Et c'est avec cette expérience que la FENVAC est en capacité de proposer un accompagnement individualisé des victimes des attentats de terrorismes et de répondre efficacement aux problématiques posés par de tels événements.

Concrètement, à la suite des attentats commis à Trèbes et Carcassonne, la FENVAC s'est immédiatement rendue sur place et à rencontré le Maire de Trèbes, Monsieur Eric MENASSI.

La FENVAC a mis en place dès l'instruction un accompagnement des victimes et elle a participé à la préparation concrète de ces assises avec les victimes :

- Témoignages d'anciennes victimes de terrorismes et des entretiens individuels organisés avec elles. Ça les rassure sur ce qu'elles vont affronter.
- Accompagnements psychologue
- Mise en ligne de podcasts : au sein desquelles des professionnels et des anciennes victimes aident à l'appréhension du psycho traumatisme.

La FENVAC a également eu un rôle pédagogique : certaines personnes n'ont jamais mis les pieds dans une salle d'audience avant. C'est difficile de venir dans une ville que l'on ne connaît pas, on ne sait pas à qui s'adresser, comment, quand ? La FENVAC est là pour leur expliquer comment se déroule un procès et les guider lors de cette étape.

Elle a même rencontré la famille d'Arnaud BELTRAME et les familles du Super U.

Pour résumer le but de la FENVAC est clair : créer une structure *par les victimes, pour les victimes*. Pour leur apporter 1 assistance psychologique, administrative et judiciaire.

Opérationnellement, pour que vous ayez une idée de l'intérêt de la FENVAC pour ces dossiers de terrorisme, c'est une structure intégrée dans les cellules préfectorales, et qui accueille aujourd'hui plus d'une 10aine de salariés dont le rôle consiste à orienter les victimes et leur famille et à les conseiller dans tous les domaines que j'ai évoqués.

La FENVAC occupe aussi des permanences en France et anime quotidiennement un réseau de 50 délégués qui sont se tiennent prêts à venir en appui dans les centres d'accueil de crise.

Tout ce que je vous explique, Monsieur le Président, ce n'est pas pour faire joli, mais pour vous expliquer l'action concrète de la FENVAC.

Pour vous le démontrer, un dernier chiffre pour que vous l'ayez en tête et parce qu'il est parlant : **8.000** ! 8000, c'est le nombre de victimes – directes et indirectes - que la FENVAC a accompagné aujourd'hui. C'est énorme.

N'oubliez pas qu'à chaque fois qu'il y a un attentat ou une tentative d'attentat, les personnes qui ont été frappées par le passé sont à nouveau touchées, en plein cœur. Il y a une réactivation du trauma, qui rend difficile le fait de l'apprivoiser. Et la FENVAC est là, à leurs côtés. Elle ne les lâche pas, même des années après.

Alors pourquoi la FENVAC se constitue partie civile ?

Tout simplement parce qu'elle porte la conviction que les victimes et familles de victimes doivent être pleinement actrices des suites du drame qui les a frappées.

Je vous l'ai dit la FENVAC n'est pas uniquement là à l'instant T pour porter la voix des victimes devant la Cour. Puisqu'après cette quête de vérité, cette recherche de la justice, la FENVAC a également comme lourde tâche d'accomplir un travail de prévention afin que de tels drames ne se reproduisent pas.. et surtout de veiller à ces actes de terrorismes ne soient pas oubliés.

➔ D'ailleurs la FENVAC participe activement et pleinement à la mise en place du musée de Mémorial sur le terrorisme à Suresnes, qui ouvrira ses portes en 2027 : pour ne pas oublier... jamais.

Oui, les associations de victimes que nous représentons aujourd'hui ont droit de cité au procès, même si cela peut parfois étonner, voire déranger, elles œuvrent aussi, à leur échelle, à la manifestation de la vérité qui nous occupe tous.

Mais soyez assurés d'une chose : la FENVAC intervient sans haine, sans esprit de vengeance. Sa démarche n'est pas émotionnelle mais rationnelle.

Mais vous savez, dans une société qui est de plus en plus ébranlée par le terrorisme, chacun de nous ici, dans cette salle, est susceptible d'être membres ou bénéficiaires de la FENVAC.

Monsieur le Président, Mesdames, Monsieur de la Cour,

J'en ai fini. Mais l'engagement et le travail de la FENVAC eux sont encore loin d'être terminé. Tout reste encore à faire, et tout sera à refaire.

Faites en sorte que vendredi prochain, lorsque les membres de la FENVAC passeront une ultime fois le pas de cette porte afin de quitter ces lieux, faites en sorte qu'ils en soient satisfaits.

La semaine prochaine ne sera pas une fin pour les victimes, le chemin vers l'acceptation et la résilience sera encore long, mais faites en sorte que la décision qui sera rendue puisse aider l'œuvre salutaire de la FENVAC et donc les victimes à ne pas se retrouver seuls face à elles-mêmes.

Je vous demande d'emporter un peu avec vous les convictions pour lesquelles ces hommes et ces femmes se battent tous les jours et d'y penser lorsque vous rendrez votre délibéré.